

RENCONTRES BASSIN DES ANIMATEURS de SAGE 22 et 23 juin 2016, Angers

COMPTE RENDU

Régulièrement, l'agence de l'eau réunit l'ensemble des animateurs de Sage du bassin Loire-Bretagne. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur des faits d'actualité et de partager des retours d'expériences. Elles s'organisent en deux temps, la première journée est consacrée à des échanges en salle et la matinée de la deuxième journée à une visite terrain sur le périmètre d'un Sage.

Cette année, actualité oblige, il était essentiel de présenter les points importants du Sdage nouvellement arrêté.

Les rencontres se sont déroulées sur les territoires des Sage Evre-Thau-St Denis et Layon-Aubance-Louets.

Mercredi 22 juin : Echanges en salle

Sdage 2016-2021 : impacts sur les Sage et pour les CLE ?

Le projet de Sdage et son impact sur les Sage et les CLE avaient été présentés l'année dernière. L'objectif de la matinée n'était donc pas de faire une présentation du Sdage, mais d'axer les propos sur les points qui pouvaient éventuellement susciter des questions.

Après une présentation générale (rappel qu'il s'agit d'un Sdage dans la continuité), et l'énumération des documents supports existants (les sites internet et le Sdage mode d'emploi distribué à tous les participants) et à venir (les fiches de lecture), un focus a été réalisé autour des thèmes milieux aquatiques et gestion quantitative (la partie littorale faisant l'objet d'une réunion spécifique en septembre, le thème n'a pas été abordé).

- [Les milieux aquatiques](#) (Hervé Gilliard, agence de l'eau)

Les échanges ont porté principalement sur :

- Les fiches de lecture sur la notion de taux d'étagement et l'espace de mobilité. Il a été précisé que les fiches existantes du Sdage 2010-2015 seraient complétées et/ou mises à jour (exemple : rajout de la notion du taux de fractionnement pour la fiche relative au taux d'étagement). De nouvelles vont voir le jour (exemple : celle sur les études HMUC et sur les prélèvements hivernaux). A ce stade les fiches sont en cours de rédaction, leur contenu n'est donc pas encore définitif. En parallèle des fiches de lecture, une FAQ va être mise en place ; en fonction des priorités et des ressources disponibles, des guides techniques pourraient également compléter les fiches de lecture sur quelques sujets techniques particuliers (exemple : les conditions de régularisation des autorisations en cas de création de plans d'eau (en lien avec la disposition 1E-3 du Sdage)).

Les têtes de bassin versant : récemment un travail de cartographie des cours d'eau a été réalisé. La question portait sur l'articulation de cette cartographie avec les inventaires des têtes de bassin versant (dépendante du chevelu défini). La problématique des têtes de bassin versant est transversale et peut concerner l'ensemble des différents chapitres du Sdage (zones humides, pollutions diffuses, plans d'eau...) ; elle ne se résume pas à une question de classement et de zonage. Par exemple, pour la problématique des pollutions diffuses, limiter l'érosion des sols dans un secteur tête de bassin versant implique de s'intéresser à l'ensemble du bassin versant, de la parcelle aux cours d'eau ; on ne peut pas résumer la question à la seule question du classement des cours d'eau.

- [La gestion quantitative](#) (Nicolas Meyer, Dreal)

Les échanges ont porté principalement sur :

- La gradation des conditions de prélèvements à l'étiage en fonction de la sensibilité des bassins versants (orientation 7B), notamment pour :
 - o Le périmètre du Sage BCBB : l'île de Noirmoutier est identifiée par la disposition 7B-3, la question se pose quant à l'identification des îles puisqu'en l'occurrence il s'agit des étiers salés. En l'espèce, il s'agit plus d'un classement de principe au regard de la faiblesse de la ressource en eau dans les îles.

- Le cher : l'arrêté préfectoral départemental est moins large que le bassin versant identifié sur la carte en ZRE (zone de répartition des eaux), ce qui peut entraîner une confusion. Il est rappelé que les périmètres identifiés sur la carte sont donnés à titre indicatif, il revient au Préfet de département de préciser les communes concernées.
- L'étude à mener au regard des possibilités offertes pour de nouveaux prélèvements hivernaux sur l'axe Allier et Loire. La Dreal de bassin prend en compte les objectifs assignés à l'ouvrage de Villiers (en concertation avec l'EPLoire). C'est le Préfet de Région qui est pilote pour mener ces réflexions. A retenir : les prélèvements actuels sur l'axe ne peuvent dépasser le maximum des prélèvements antérieurs.
- La CLE du Sage Allier aval souhaite mener une réflexion pour des études volumes prélevables. La Dreal de bassin s'appuie sur le comité de gestion mais la CLE n'en est pas membre, et elle n'est pas intégrée dans les discussions. Une concertation entre ces deux instances est indispensable.
- La méthode et l'échelle de définition des DOE complémentaires : l'échelle ne doit pas être trop petite (pour prendre en compte les impacts cumulés) ni trop grande. Il serait intéressant de se rapprocher des Sage ayant défini des DOE complémentaires (Elé Isole Laïta, Vienne, Authion, Lay, Sèvre Nantaise...)

Concernant la thématique **littorale**, il est demandé aux animateurs concernés de transmettre les questions/points noirs à aborder lors de la réunion de septembre.

[Evaluation de l'état des eaux 2011-2013 et du programme de surveillance](#) (Johann Moy, agence de l'eau)

L'objectif de la présentation était d'expliquer l'état des eaux 2011-2013, son évolution, pour le comprendre, le partager, et l'expliquer aux élus. La présentation était axée à l'échelle bassin, mais les analyses vont être poursuivies à l'échelle des commissions territoriales. Une présentation en commission planification a été faite l'année dernière et va se poursuivre en 2016 et 2017. Les débats ont essentiellement porté sur :

- La transmission des données relatives à l'évaluation de l'état des masses d'eau en format Sig.
- La teneur du discours si l'état des eaux s'était amélioré sur le bassin. C'est le discours tenu au niveau national, certes sur Loire-Bretagne l'état est stable, mais il faut du temps pour que l'état s'améliore, en 6 ans, il n'est pas encore possible de percevoir les effets des efforts réalisés sur le terrain.
- La réaction de l'Europe. A ce jour, le rapportage sur le Sdage 2010-2015 est en cours de réalisation, l'Europe n'a donc pas encore les éléments.
- Le niveau de confiance pour l'évaluation des masses d'eau. 2/3 des masses d'eau ont un niveau de confiance élevé.
- L'impact sur l'état de l'ajout d'un nouvel indice macrophytes (Indice biologique macrophytes en rivière –IBMR-) : à ce jour seules 13 masses d'eau sur 1300 ayant fait l'objet du test ont été déclassées par cet élément. cela n'a donc quasiment pas d'impact sur le nombre de cours d'eau en bon état Les données des réseaux de surveillance proviennent de la maîtrise d'ouvrage agence, des Dreal et de l'Onema, compléter par les des départements et des contrats territoriaux. L'ensemble des données des contrats sont aujourd'hui bancarisable de façon simplifiée sur le site de dépôt de l'agence dédié
- Les contrats territoriaux doivent donc déposer les données de suivi avec un format minimal. Ces données permettent d'alimenter l'évaluation de l'état des masses d'eau. Les animateurs regrettent que les CLE ne soient pas systématiquement associées à l'intégration des données puisque certaines les bancarisent. L'échelle des contrats territoriaux est cependant critiquée, puisque les programmes d'actions sont sur un cycle court (problème de priorisation avec le cycle DCE).
- L'avancement des réflexions concernant le bon état chimique : des incertitudes perdurent encore à ce jour mais la volonté de l'agence est de renforcer la surveillance sur ce volet.
- La disponibilité du programme de surveillance sur le site Internet de la Dreal de bassin.
- Une demande d'explication concernant les résultats du RCO, cela est-il dû à une diminution des prélèvements ? A ce jour nous n'avons pas assez de recul, la campagne a débuté en 2016, il faut attendre au moins 3 ans.
- La définition de la masse d'eau de référence pour l'évaluation de l'état des masses d'eau. Le référentiel masse d'eau a ses avantages et ses inconvénients. Sur le bassin Rhône-

Méditerranée et Corse, il a été décidé de mesurer seulement 30% de masses d'eau et de simuler le reste. Sur le bassin Loire-Bretagne il a été décidé de collecter plus de données pour fiabiliser l'évaluation de l'état lors du premiers cycle 2010-2015

- La problématique de la récupération des données pour les masses d'eau souterraines, notamment pour la plaine de la Limagne. Une étude (co-pilotée par l'agence de l'eau et le BRGM) va être lancée sur cette masse d'eau au regard de sa particularité et des problèmes de représentativité de ces stations de mesure.

Bilan de la mise en œuvre du Sdage par les Sage et indicateurs communs du tableau de bord (Lucie Sedano, agence de l'eau)

Le bilan de la mise en œuvre du Sdage par les Sage est issu d'une demande légitime des membres de la commission planification. L'objectif était de partager et réfléchir ensemble sur le contenu, les modalités et les fréquences de restitution.

Concernant le **contenu**, il a été rappelé l'importance de suivre le modèle type de rapport d'activité de la CLE afin de valoriser rapidement et facilement les actions mises en place sur les territoires.

Il est proposé de repartir des indicateurs communs élaborés en 2012, de réfléchir à ceux à conserver, à amender (exemple des dispositions éventuelles du Sdage, telle que le taux de fractionnement) et de faire le lien avec le tableau de bord du Sdage. De voir ensemble les difficultés rencontrées pour récupérer certaines données. Il ressort des échanges :

- Une recherche de synergies entre les différentes démarches (tableau de bord du Sdage, rapport d'activité...).
- Concernant les dispositions du Sdage obligatoires pour les Sage : réfléchir à des modalités de renseignements simple (oui/non : inventaire ZH, têtes de bassin versant, taux d'étagement...), et de l'intérêt de ses indicateurs pour les instances de bassin.
- Concernant les dispositions facultatives : savoir quelles sont les dispositions dont se saisissent les CLE, au regard de la forte subsidiarité offerte par le Sdage (ce qui permettra aussi de préparer la mise à jour du Sdage).
- L'intérêt de se saisir de cet outil pour rendre compte des enjeux locaux, de la plus-value du Sage (enjeux hors Sdage), des spécificités de certains secteurs, harmonisation à l'échelle CT.
- La constitution d'un groupe de travail pour réfléchir au contenu de ce bilan, notamment sur les indicateurs communs du tableau de bord des Sage.

Concernant **les modalités et les fréquences de restitution**, plusieurs scénarios ont été présentés. Il a été proposé de retenir le suivant :

- Présentation du bilan une fois tous les 3 ans ;
- Réunion conjointe de la commission planification et des présidents de CLE ;
- Témoignage de Présidents de CLE sur une thématique, tour de table ;
- Restitution du tableau de bord.

Afin d'approfondir ces éléments, un groupe de travail « électronique » sera constitué. Les propositions seront in fine présentées lors des prochaines réunions de bassin des présidents de CLE puis validées par la commission planification.

Point d'information sur l'évaluation de la politique d'accompagnement des Sage (Lucie Sedano, agence de l'eau)

L'évaluation de la politique d'accompagnement des Sage ayant sollicité et mobilisé les animateurs et les acteurs sur le terrain, il s'agissait de faire un retour rapide sur l'état d'avancement de cette évaluation.

A ce jour, le bureau d'étude a transmis leur rapport accompagné de recommandations. L'agence de l'eau a rédigé un plan d'action. Ces éléments seront examinés et validés par les instances de bassin en fin d'année. Les éléments de l'évaluation pourront alors être diffusés.

Un retour auprès des animateurs sera réalisé pour les en avertir.

Retour d'expériences : la réforme territoriale (Cécile Fourmarier, Sage Estuaire de la Loire)

Le contexte de la réforme territoriale soulève de nombreuses questions. Pour mémoire, le Sage Estuaire de la Loire était porté par un GIP, qui au regard de l'évolution législative n'a plus eu de légitimité pour être structure porteuse. C'est dans ce contexte de restructuration qu'il semblait intéressant d'avoir leur témoignage. Il ressort des échanges :

- La prise de compétences en 2017 par les syndicats est un souhait de leur part, au regard des compétences eau pluviale et assainissement, de leur volonté d'avoir une vision globale sur la Gémapi et d'un projet global à l'échelle des EPCI.
- L'organisation mise en place a été facilitée par un portage fort, bénéficiant d'une véritable culture partagée (les présidents et vice-présidents de la structure porteuse sont par ailleurs impliqués dans les EPCI).
- Le soutien du département dans la démarche, qui s'est engagé à financer tant que ses moyens le lui permettront.
- Une demande à destination de l'agence de l'eau de rappeler, lors de réunions, l'importance de conserver une logique de bassin versant. Le risque est d'aboutir à un détricotage des structures de bassin versant existantes. Parallèlement, il ressort un souhait que l'agence de l'eau soit associée aux services de l'Etat.

Retour d'expériences : la thématique de la restauration de la continuité écologique (Cédric Malraison, Sage Vienne)

L'application de la restauration de la continuité écologique sur le terrain peut susciter des interrogations. Ce retour d'expériences permet d'illustrer comment cela a été possible sur le territoire du Sage Vienne. Les débats ont porté sur :

- La méthode utilisée pour les ouvrages avérés et non avérés. En l'espèce, la réflexion s'est basée sur les résultats de l'étude Aquascop : sur les 258 ouvrages, les informations étaient bien renseignées et non contestées. Il y a eu des contestations sur la partie Vienne amont : projet de déconstruction de l'ouvrage pour le reconstruire plus en amont avec une volonté de rehausse de l'ouvrage. Mais cela n'a pas abouti.
- Les grands barrages tels que celui de la Mauldre, n'ont pas été pris en compte dans le calcul d'objectif de réduction du taux d'étagement, seuls les ouvrages 1.90m maxi ont été pris en compte.
- Les mesures compensatoires pour les ZH : soit la compensation s'effectue sur la même masse d'eau, soit sur une masse d'eau voisine mais en doublant la surface de la zone détruite.
- Sur l'aspect patrimonial des ouvrages : sur le périmètre du Sage Vienne, il n'y a pas eu de difficultés majeures à ce sujet.
- Le suivi des travaux est réalisé par les services de l'Etat.

Retour d'expériences : la mise en œuvre du Sage, comment continuer de mobiliser et motiver les élus (Alice Landais, Sage Rance Frémur Baie de Beaussais)

Le Sage est le fruit d'une phase longue et importante, issu d'un consensus entre les différents acteurs du territoire. Autant la phase d'élaboration est très cadrée juridiquement et détaillée par certains guides, autant en ce qui concerne la mise en œuvre concrète, les retours sont plus timides. C'est pourtant lors de cette mise en œuvre que tout commence vraiment. Mais comment continuer de mobiliser les élus ? Révisé depuis 2013, un témoignage de ce territoire sur le sujet paraissait important. Les échanges ont porté sur :

- La répartition entre la CLE, le bureau et les commissions pour proposer les éléments de communication. En l'espèce, la commission gouvernance propose des actions qui sont validées en bureau puis en CLE.
- La fréquence des réunions est répartie telle que : chaque commission se réunit trois fois par an, il y a quatre à cinq bureaux et deux à trois CLE.
- La cellule d'animation est composée de trois ETP à plein temps, chacun réalisant de la communication. Il y a des retours positifs avec cette organisation et cette communication, les acteurs identifient dorénavant davantage le Sage et l'appui de la CLE comme acteur important dans la politique locale de l'eau (le téléphone sonne plus souvent).

- L'appui de la CLE au CT : réalisation de nombreuses études macro pour faciliter le travail des CT. Sur le territoire du Sage Val Dhuy Loiret, l'animatrice de la CLE est également coordonnatrice pour le CT, ce qui facilite les échanges.

Point divers

L'objectif était d'avoir un temps d'échange libre entre les intervenants. Les sujets suivants ont été abordés :

- Besoin d'avoir un retour d'expériences sur les ZH, ZHIEP, ZSGE : certains Sage ont identifié ces zones, mais à ce jour il n'y a pas d'arrêté les délimitant. Y a-t-il des territoires où la procédure a abouti ?
- Les notions « évité et réduire » ont-elles été abordées sur les territoires ?
- Les difficultés rencontrées avec la notion de taux d'étagement : ce travail nécessite une approche globale hors sur le terrain le sujet est traité au cas par cas. Il est rappelé que cette notion vise bien un objectif de réduction
- **Appel à témoins** pour les rencontres de l'eau « eau et urbanisme » qui vont se dérouler le 24 novembre à Tours. Le programme prévisionnel va être transmis aux animateurs. Karine Leux (karine.leux@eau-loire-bretagne.fr 02 43 86 96 48) cherche un animateur de Sage qui se serait investi dans les SCoT (en amont, phase diagnostic) pour témoigner lors de cette Rencontre. Par avance merci !

Présentation des territoires des Sage Evre Thau Saint Denis et Layon Aubance Louët, ainsi que des visites terrain du lendemain, dans les grandes lignes (Raphaël Chaussis et Bruno Vitrai, animateurs de la CLE des Sage)

Jeudi 23 juin : Visite terrain

Les rencontres bassins se sont achevées par deux visites terrain : Le Marillais : réaménagement de la connexion d'une zone humide avec l'Evre aval ; restauration hydromorphologique du Layon après arasement d'un clapet et renaturation du tronçon aval d'un petit affluent Le Girondeau.

Le réaménagement de la connexion d'une ZH : Les éléments de contexte, la localisation et les difficultés rencontrées pour ce réaménagement ont été rappelés par Raphaël Chaussis. Sur place Denis Branger et Christophe Jolivet du syndicat mixte des bassins Evre Thau St Denis ont complété les explications (problèmes fonciers d'acquisition de la parcelle, réalisation technique du réaménagement...)

La restauration hydromorphologique du Layon : Les éléments de contexte, la localisation et les difficultés rencontrées pour cette restauration ont été rappelés par Bruno Vitray. Sur place Jean-Jacques Dervieux et Ludovic Péaud du syndicat mixte du bassin Layon Aubance Louets ont complété ces éléments.